



## Fiche procédure Déclaration Préalable de Travaux

Vous avez un projet qui nécessite de faire la demande d'une déclaration préalable de travaux. (Clôtures, abri de jardin, piscine etc.)

Vous devez :

- compléter le **document Cerfa 13 703\*07**

Attention votre **projet doit respecter le Plan Local d'Urbanisme** de la commune de Nueil-Les-Aubiers. Nous pouvons vous fournir le règlement de votre Zone.

La description de votre projet dans le document Cerfa (encadré 4), doit s'appuyer au maximum sur les termes du PLU (préciser dimensions, couleur et matières).

La page « déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions » doit obligatoirement être renseignée. Indiquer « 0 » sur la première ligne, si votre projet n'est pas concerné.

- Fournir en pièces jointes
  - o **Un plan de situation** : entourez le lieu de votre projet
  - o **Un Plan de masse** : projetez votre projet dessus et indiquez les dimensions (hauteur, longueur, largeur, limites séparatives d'implantation si besoin)
  - o **Une photo avant le projet**
  - o **Une photo** sur laquelle vous représentez **votre projet futur** (dessin, image de synthèse etc.)

**L'ensemble du dossier** est à nous remettre en Mairie en **2 exemplaires en version papier**.

A compter du 1er janvier 2022, toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme pourront être reçues et instruites de manière dématérialisées via une plateforme spécifique (article 62 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN)).

A la réception et prise en charge de celui-ci vous recevrez un récépissé de dépôt.

Votre dossier sera instruit par le service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. L'instruction d'une Déclaration préalable de travaux est de 1 Mois.

En cas de besoin vous pouvez prendre rendez-vous avec le service urbanisme de la Mairie de Nueil-Les-Aubiers, pour vous aider à constituer votre dossier.

*Pour plus d'informations, n'hésitez pas à télécharger les guides des autorisations individuelles du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement des Deux-Sèvres : [www.caue79.fr](http://www.caue79.fr)*

**Cendrine LE DOUARIN contact : [urba1@ville-nueil-les-aubiers.fr](mailto:urba1@ville-nueil-les-aubiers.fr)**

**Lydie ALBERT Contact : [urbanisme@ville-nueil-les-aubiers.fr](mailto:urbanisme@ville-nueil-les-aubiers.fr)**

**Service Urbanisme Mairie de Nueil-Les-Aubiers**